

L'agriculture biologique

Repères et chiffres

2010, par [Yveline Nicolas](#)

Le mode de production de l'agriculture biologique ("organic farming") n'utilise pas de produits chimiques de synthèse, effectue des rotations de culture et des cultures associées, recycle les matières organiques et utilise la lutte biologique contre les ravageurs. L'élevage est extensif, utilise des médecines non chimiques et respecte le bien être des animaux.

Sommaire de cet article

- [Qu'est ce que l'agriculture biologique ?](#)
- [Dans le monde](#)
- [En Europe](#)
- [En France](#)
- [Les décisions du Grenelle de l'environnement, octobre 2007](#)
- [La traduction de ces décisions dans le texte de Loi Grenelle 1 \(2009\)](#)
- [Recommandation de la FAO sur l'agriculture biologique](#)

*Le nouveau logo européen
qui signale les produits bio
depuis le 1er juillet 2010.*

Plus d'infos sur ce logo : >>>>>



Qu'est ce que l'agriculture biologique ?

La FAO (Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation) a défini l'agriculture biologique comme un "système de gestion globale de la production qui exclut l'utilisation d'engrais et de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés, réduit au maximum la pollution de l'air, du sol et de l'eau, et optimise la santé et la productivité de communautés interdépendantes de végétaux, d'animaux et d'humains. Une agriculture n'utilisant pas d'apports agricoles extérieurs, mais qui entraîne la dégradation des ressources naturelles (appauvrissement du sol en éléments nutritifs, etc.) n'est pas considérée comme *biologique*. En revanche, les systèmes agricoles qui n'utilisent pas d'apports externes, mais qui s'efforcent de respecter les principes de santé et de précaution de l'agriculture biologique sont considérés comme biologiques, même si l'agroécosystème n'est pas certifié *biologique*. D'un point de vue commercial, pour qu'un produit soit biologique, il doit être certifié et les produits dérivés doivent porter une étiquette attestant de leur nature biologique. Les labels *produit biologique* peuvent être soit certifiés par une tierce partie, soit accordés au titre d'un système de garantie participative. Le terme *agriculture*, utilisé au sens large, inclut la foresterie et les pêches ; en conséquence, la conférence traitera également de l'aquaculture biologique et de l'exploitation écologique de produits forestiers non ligneux. Enfin, sont inclus dans les produits agricoles les denrées alimentaires, les fibres, les produits médicinaux et les matières premières cosmétiques". (*Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire en mai 2007*).

Dans le monde

L'agriculture biologique est en progression. De 2000 à 2007, le nombre d'exploitations a été multiplié par cinq et la superficie a triplé. L'agriculture biologique s'étend sur 32,3 millions d'hectares dans 141 pays (fin 2007, IFOAM). Plus de 1,2 millions d'exploitations bio ont été certifiées en 2007.

La FAO a produit un rapport *Agriculture biologique et sécurité alimentaire* présenté à la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire en 2007. Les participants à cette conférence ont examiné les systèmes de production biologique certifiés et non certifiés qui existent dans des domaines comme l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, les fibres et les plantes à usage médicinal ou cosmétique, entre autres exemples. *La demande de produits biologiques est en progression dans le monde entier. En 2006, le marché était estimé à près de 40 milliards de dollars (soit 2 % du commerce alimentaire de détail) et devrait atteindre 70 milliards de dollars en 2012. L'agriculture biologique occupe aujourd'hui 31 millions d'hectares de cultures et de pâturages certifiés, et plus de 62 millions d'hectares de zones sauvages d'agriculture biologique certifiée.*

En Europe

Fin 2007, dans les 27 États-membres de l'Union européenne, près de 188 158 exploitations cultivent 7,2 millions d'hectares en bio (surfaces en conversion comprises), soit 3,9 % de la surface agricole utile. Entre 2006 et 2007, l'augmentation du nombre d'exploitations bio a été de 5 %. Six pays totalisent près des 2/3 des surfaces bio de l'Union européenne : l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Autriche.

L'Italie est le pays qui a le plus de surface en Bio (1,1 million d'hectares), soit 8 % de la surface agricole et 43 000 exploitations. En Autriche, la proportion de la surface agricole utile (SAU) en bio dépasse 14 %. L'Allemagne a le marché alimentaire biologique le plus important. L'Espagne connaît une augmentation très rapide de ses surfaces cultivées en bio (plus 33 % en 2008 par rapport à 2007) et deviendra sans doute prochainement le premier pays. Ses surfaces en bio sont supérieures de 126 % aux surfaces françaises.

Le label européen

En mars 2000, la Commission européenne a créé un logo complété de la mention facultative *Agriculture biologique - Système de contrôle CE*. Ce logo peut être utilisé à titre volontaire par les producteurs, dès lors que l'inspection a montré que leurs méthodes et leurs produits répondaient aux conditions fixées par les règlements de l'Union européenne. Ce logo peut être appliqué sur des produits qui : - contiennent au moins 95% d'ingrédients issus du mode de production biologique, - satisfont aux règles du régime de contrôle officiel, - portent le nom du producteur, du préparateur ou du vendeur, ainsi que le nom ou le numéro de code de l'organisme de contrôle agréé.

La Commission européenne a adopté une nouvelle réglementation, entrée en vigueur en janvier 2009 (règlement CE 834/2007). Un produit fini devra contenir au moins 95% (en masse) d'ingrédients biologiques pour bénéficier de l'appellation, au lieu de 70% précédemment. Mais les produits biologiques pourront contenir des traces d'OGM, avec une tolérance de 0,9% maximum.

La Commission a voté officiellement, le 1er mars 2010, un retenu par les internautes à l'issue d'un pour la conception du nouveau logo européen pour les produits biologiques. Ce logo est devenu le nouveau symbole officiel des produits biologiques dans toute l'Union européenne à partir de juillet 2010.

A partir de juillet 2010, un nouveau règlement européen sur l'aquaculture biologique et les algues marines est également applicable.

- [Portail d'information de la CE sur l'agriculture bio](#)

En France

Les chiffres Fin 2009, 16 400 producteurs cultivaient en bio en France, contre 13 298 en 2008. D'après l'Agence Bio (cf. présentation ci-dessous), il s'agit de la plus forte progression constatée depuis 1995. Et la progression s'est accélérée en 2010 avec 15 conversions par jour.

La France comptait 25 000 opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs et importateurs) en bio au 31/12/2009, soit 20% de plus qu'en 2008. En 2010, ils sont maintenant plus de 30 000.

3,2% des exploitations françaises étaient bio fin 2009. Les surfaces de terres de ces exploitations atteignaient 670 000 hectares, soit 2,4% à 2,5% de la surface agricole utile française. 516 000 ha étaient certifiés bio et 154 000 ha en conversion. Les régions affichant les plus forts taux de progression sont Languedoc-Roussillon (+35%), l'Ile-de-France (+33%), la Provence Alpes Côte d'Azur (+30%)

La viticulture connaît une explosion des conversions : 55% des surfaces viticoles en conversion en 2009.

- [Les statistiques de février 2010 sur l'agriculture biologique en France](#) (en téléchargement, document word).

La France avait été pionnière de l'agriculture biologique dès les années 30, puis dans les années 50 et 60. Mais, à partir des *trente glorieuses*, tous les soutiens publics ont été affectés à l'agriculture intensive. La formation et la recherche agronomique se sont concentrées sur une agriculture productiviste et exportatrice qui a dégagé des excédents, mais au prix d'une importante pollution des eaux et des sols, d'une surexploitation des ressources naturelles et d'une diminution de biodiversité naturelle et agricole. De plus, le milieu de la "bio" (producteurs, certificateurs, distributeurs) n'est pas suffisamment parvenu à organiser.

En 1985, l'agriculture biologique en France représentait encore 60 % de la bio européenne... L'agriculture biologique a été reconnue, avec un cahier des charges officiel et des moyens de contrôle. Mais elle n'a pas été soutenue, tandis que les règlements européens instituaient des contrôles trop coûteux pour les petit-es producteur-trices.

C'est pourquoi, la France s'est retrouvée dans les années 2000 au 20ème rang au niveau de l'Europe à 25, tandis que la demande du public en produits biologiques connaissait une augmentation constante et était donc largement supérieure à l'offre. La France doit donc importer. 60 % ou plus des fruits et légumes, produits d'épicerie sèche, jus de fruits et boissons végétales sont ainsi importés. D'après les études de l'Agence Bio, en 2008, environ 30% la valeur des produits bio consommés en France étaient importés. Au moins 1/3 de ces produits pourraient être produits localement : céréales, lait, viande, fruits et légumes tempérés.

Fin 2009, 16 446 exploitations agricoles sont engagées dans la production biologique avec 677 513 hectares, soit 2,46% de la surface agricole utilisée (SAU) nationale (contre 583 799 ha certifiés en 2008, soit 2,12 de la SAU)

En 2008, le chiffre d'affaires du marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est évalué à 2,6 milliards d'euros (1,7 % du marché alimentaire total), en hausse de 25% par rapport à 2007. Ce marché connaît une croissance moyenne annuelle d'environ 10% de 1999 à 2005, tous produits confondus. Depuis 2006 cette croissance s'accélère.

Dans la suite du Grenelle de l'environnement (cf. ci-dessous), l'agriculture biologique connaît un redémarrage des conversions en bio à partir de 2008, avec 1300 nouveaux producteurs. Ce rythme s'est accéléré en 2009 : 3 600 nouveaux producteurs se sont engagés dans l'agriculture biologique en 2009, soit 300 producteurs de plus en moyenne chaque mois (Agence Bio, février 2010).

Créée en 1978, la Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France (FNAB) est un organisme professionnel à vocation syndicale qui fédère les groupements régionaux d'agrobiologistes.

Une agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique ou Agence Bio, groupement d'intérêt public, a été créée en 2001. Elle rend public chaque année un baromètre de la Bio

en France, à l'occasion notamment du Printemps bio, manifestation organisée depuis dix ans durant la première quinzaine de juin.

- [Chiffres de l'agriculture biologique en France pour 2008, par filières](#)

L'agriculture biologique en Ile-de-France

En Ile de France, bien que plus de la moitié du territoire soit agricole, les installations d'agriculteurs-trices se font particulièrement rares à cause de la pression et de la spéculation foncières. L'agriculture francilienne est intensive et tournée vers l'exportation (céréales). Pourtant le territoire francilien compte 12 millions de consommateurs-trices et la demande en produits biologiques augmente.

Un rapport du Conseil régional de **novembre 2008** constatait que, dans la région, la production biologique ne concernait que **84 exploitations certifiées**, sur 5600 exploitations au total, les "bio" ne couvrant que 0,8% de la surface agricole (4400 ha sur 578 000 ha), avec 26 céréaliers et 31 maraîchers. En juin 2009, le Conseil régional a adopté un plan de développement de l'agriculture biologique pour 2009-2013, qui vise à multiplier par trois les surfaces dédiées à l'agriculture biologique en trois ans, par 10 d'ici 2020. Par ailleurs, la Région va poursuivre l'incorporation de produits biologiques dans l'approvisionnement des 480 lycées publics et de ses cantines. Aujourd'hui 25 lycées se sont engagés à entrer dans la démarche.

D'après les chiffres du GAB **de fin 2011, on compte 174 exploitations certifiées bio ou en conversion, soit 3,4 % des exploitations de la région, et 1,3 de la surface agricole utile (7 565 ha)**. 44% de ces exploitations bio ou en conversion sont en maraîchage, 32% en grandes cultures, 14% en polyculture élevage (y compris l'apiculture), moins de 10 % pour les filières arboricoles et horticoles. Evolution des conversions entre fin 2001 et fin 2010 : + 98% dans les filières maraîchère et de plantes aromatiques et médicinales (PPAM)), + 82% dans la filière arboricole et + 55% dans les grandes cultures. Les conversions se développent beaucoup en Seine-et-Marne (+ 50% en 2009 et + 11 % en 2010 (total fin 2010 = 3 015 ha), en Essonne (+ 36% d'augmentation des surfaces en bio en 2009 et + 46 % en 2010 (total fin 2010 = 1 898 ha) et dans les Yvelines (+ 3 % en 2009 et + 57 % en 2010 (total fin 2010 = 1 657 ha) , et peu dans le Val d'Oise (aucune évolution en 2009 et 2010 (total fin 2010 = 525 ha). Données issue du *Plan régional de développement durable, consultation publique, Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt*, 2012

La marque Agriculture Biologique - AB

Propriété du ministère français de l'Agriculture qui en définit les règles d'usage, la marque AB garantit :

- Un aliment composé d'au moins 95% d'ingrédients issus du mode de production biologique, mettant en œuvre des pratiques agronomiques et d'élevage respectueuses des équilibres naturels, de l'environnement et du bien-être animal.
- Le respect de la réglementation en vigueur en France.
- Une certification placée sous le contrôle d'un organisme agréé par les pouvoirs publics français, répondant à des critères d'indépendance, d'impartialité, de compétence et d'efficacité.

Les décisions du Grenelle de l'environnement, octobre 2007

L'agriculture biologique a été débattue dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Les décisions officielles sont les suivantes :

Atteindre 6 % de la SAU ou équivalent en bio d'ici 2010 et 20 % en 2020

"La consommation en produits issus de l'agriculture biologique augmente en France plus vite que la production, ce qui implique qu'une part croissante du marché est couverte par des produits importés. Or les atouts environnementaux de l'agriculture biologique en font une modalité importante du

développement durable de l'agriculture. Le groupe propose donc une action forte et volontariste pour le développement de la production biologique, ce qui passe par la structuration des filières en encourageant les démarches collectives innovantes et la contractualisation avec l'aval. Les mesures concernent ainsi les aides à l'investissement, la distribution, l'accès aux financements professionnels, la mise en place d'une politique foncière spécifique et des incitations financières avantageuses aux exploitants. Mesure immédiate :

- relever le plafond des aides, notamment permanentes, maintenir le crédit d'impôt, et bonus pour l'installation des jeunes.
- Engager dès 2008 une contractualisation pluriannuelle producteur/distributeur fixant des objectifs quantitatifs".

Atteindre 20% de produits biologiques dans la restauration collective d'ici 2012

"La restauration collective représente plus de 10% du marché de l'alimentation, et touche quotidiennement plus de 15 millions de nos concitoyens. Il est ainsi apparu à l'ensemble des membres du groupe, et notamment aux collectivités locales, qu'elle constituait un référentiel important pour l'alimentation de chacun et donc un vecteur puissant de diffusion des produits. Une action vigoureuse est donc proposée, principalement par des protocoles locaux entre collectivités, comités d'entreprise et profession agricole pour structurer les filières et les relations entre acteurs, accompagnée de programmes de formation des gestionnaires, et d'élaboration de cahier des charges type.

Mesure immédiate : Elaboration d'un contrat type d'ici la fin 2007 par la profession, les collectivités et des comités d'entreprises volontaires.

La traduction de ces décisions dans le texte de Loi Grenelle 1 (2009)

CHAPITRE III, Article 28, Une agriculture et une sylviculture diversifiées et de qualité, productives et durables

- parvenir à une production agricole biologique suffisante pour répondre d'une manière durable à la demande croissante des consommateurs et aux objectifs de développement du recours aux produits biologiques dans la restauration collective publique ou à des produits saisonniers à faible impact environnemental, eu égard à leurs conditions de production et de distribution. Pour satisfaire cette attente, l'État favorisera la production et la structuration de cette filière pour que la surface agricole utile en agriculture biologique atteigne 6 % en 2012 et 20 % en 2020. À cette fin, le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique sera doublé dès l'année 2009 afin de favoriser la conversion des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique.

- [Télécharger la synthèse officielle du groupe de travail sur l'agriculture \(et la ressource forestière\) \(pdf, 8 pages\)](#)

- [Lire en ligne notre article dans Biocontact](#)

Autres dispositifs en France

- Le ministère de l'Agriculture a lancé en 2007 un Plan Horizon 2012 pour aider la structuration des filières économiques (3 millions d'euros par an sur cinq ans) et la recherche par un appel à projet.
- Le Plan national de développement agricole (2008-2013) a parmi ses priorités le développement de l'Agriculture biologique, avec un contrat d'objectifs entre l'Assemblée permanente de chambres d'agriculture (APCA) et l'Assemblée de coordination technique agricole (ACTA).

Recommandation de la FAO sur l'agriculture biologique

Il s'agit des conclusions de la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité

alimentaire, organisée par la FAO en 2007.

- Les participants sont convenus des points suivants, tels qu'exposés dans les conclusions du Président :
- L'agriculture biologique peut contribuer à la sécurité alimentaire, mais sa capacité à affirmer son rôle dépend en grande partie de l'existence d'une véritable volonté politique.
 - L'agriculture biologique peut atténuer les effets des nouveaux problèmes, comme les changements climatiques, grâce à des mesures comme la fixation améliorée du carbone du sol. Elle propose également des solutions pratiques en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques.
 - L'agriculture biologique permet de renforcer la sécurité hydrique dans plusieurs domaines : qualité de l'eau potable, diminution des besoins en irrigation des sols biologiques et augmentation des rendements dans des conditions de stress hydrique dû à la variabilité climatique.
 - L'agriculture biologique permet de protéger l'agrobiodiversité et d'en garantir une utilisation durable.
 - L'agriculture biologique renforce la suffisance nutritionnelle, grâce à une diversification accrue des aliments biologiques, qui sont plus riches en micronutriments.
 - L'agriculture biologique stimule le développement rural, en créant des revenus et des emplois dans des zones où les populations n'ont d'autre choix que de recourir à la main-d'oeuvre, aux ressources et aux connaissances locales.
 - Il est indispensable d'établir un réseau international axé sur la recherche biologique et sur une vulgarisation rationnelle, afin de poursuivre la mise en valeur de l'agriculture biologique. Une partie plus importante des ressources publiques devrait être consacrée aux sciences agroécologiques.
 - La sécurité alimentaire est étroitement liée aux politiques agricoles qui déterminent les choix en matière d'exportation et d'importation. L'agriculture biologique établit un lien entre les objectifs économiques et les objectifs environnementaux et sociaux, mais sa mise en valeur ne peut se poursuivre si les mêmes règles ne sont pas appliquées à tous, grâce à des interventions appropriées de politique générale.
 - La sécurité alimentaire n'est pas uniquement un sujet de préoccupation pour les pays en développement, car la crise des combustibles fossiles, les changements climatiques et d'autres faiblesses de la chaîne alimentaire sont également susceptibles de mettre en danger les zones ne souffrant pas d'insécurité.

P.-S.

- [Ressources web sur l'agriculture biologique](#)
- [Lire notre article sur les AMAPs](#)